

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 5 DECEMBRE 2019 Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET: 2019-06-25 - COMMANDE PUBLIQUE (1.1) - ATTRIBUTION
DU MARCHÉ DE SERVICES RELATIF À LA CONDUITE,
L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS D'EAU
POTABLE DE LA CC2T

DATE DE CONVOCATION: 28 NOVEMBRE 2019

DATE DE PUBLICATION: 10 DECEMBRE 2019

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Etaient	André FONTAINE (à compter de la 2019.06.08), Thierry COLLET (départ à compter de la 2019.06.20), Jean-Louis
<u>présents</u> :	CLAUDON, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration
	d'E. PAYEUR), Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX, Laurent
	GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY,
	Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe
	MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPAR, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD,
	Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à compter de
	la 2019.06.20), Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE
	(ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON (ayant la procuration de T. COLLET à compter de la
	2019.06.20), Patrick THIERY (ayant la procuration de JF. SEGAULT), Philippe HENNEBERT, François MANSION
	(ayant la procuration de D. BRASSEUR à compter de la 2019.06.20), Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Alde
	HARMAND (à compter de la 2019.06.05), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de C. BRETENOUX),
	Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d'A. ANSTETT), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de
	F. DE SANTIS), Lucette LALEVEE (ayant la procuration de C. GAY), Malika GHAZZALE (à compter de la
	2019.06.05), Mustapha ADRAYNI (à compter de la 2019.06.08), Claudine CAMUS (ayant la procuration d'A.
	BOURGEOIS), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Pascal MATTEUDI (à compter de la
	2019.06.05), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER (à compter de la 2019.06.03), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain
	COCUSSE (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), Jean Pierre COUTEAU.
Etaient	Emmanuel PAYEUR, Jean-François SEGAULT, Yolande AGRIMONTI, Bruno BECK, Thomas MIGOT, Bernard
<u>excusés :</u>	DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard
	HOWALD, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Alain ANSTETT,
Avis de	Du début à la 2019-06-19 : 11 avis de procuration. De la 2019.06.20 à la fin : 13 avis de procuration.
procuration:	
Avis de	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
suppléance :	
<u>Secrétaire</u>	Guy SCHILLING
de séance :	
Nombre de	Du début à la 2019.06.02 : 48 présents. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 49 présents. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 :
présents :	52 présents. De la 2019.06.08 à la 2019.06.19 : 54 présents. De la 2019.06.20 à la fin : 52 présents.
	The second of th
Nombre de	Du début à la 2019.06.02 : 59 votants. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 60 votants. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 :
votants:	63 votants. De la 2019.06.08 à la fin : 65 votants.
1	

Il est à préciser que dans le cadre de ce marché, le Pouvoir Adjudicateur est Entité Adjudicatrice du fait qu'il exerce l'activité d'opérateurs de réseaux définie à l'article L1212-3 1°c du Code de la Commande Publique soit la mise à disposition, l'exploitation ou l'alimentation de réseaux fixes destinés à fournir un service au public dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'eau potable.

Le Président, représentant de l'Entité Adjudicatrice, a lancé une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure avec négociation définie aux articles L2124-3 et R2124-4 et soumise aux dispositions des articles R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande Publique, dans le but de rechercher le prestataire capable d'exécuter les prestations liées à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installations d'eau potable de la Communauté sur les limites de son territoire selon les modalités suivantes afin de susciter la plus large concurrence :

- marché unique avec une tranche ferme, une tranche optionnelle n° 01 (sur le périmètre des DSP finissant entre le 01/01/2021 et le 30/06/2022) et une tranche optionnelle n° 02 (prestations spécifiques pour la commune de Foug selon son choix de conventionnement avec la CC2T);
- avis d'appel public à la concurrence du 28/05/2019 (publié sur profil d'acheteur de la CC2T, au BOAMP et au JOUE) ; réception des candidatures pour le 28/06/2019 à 12h 00 ; établissement, par la CAO du 08/07/2019, de la liste des candidats admis à présenter une offre initiale et invitation à présenter celle-ci en date du 1er/08/2019 ; suite à remise des offres initiales le 26/09/2019 à 12h 00 et leur analyse, leur négociation a eu lieu en 2 phases (les 30/10/2019 et 13/11/2019) puis la remise des offres finales a eu lieu le 21/11/2019.

Vu le Code de la Commande Publique 2019,

Vu les articles L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'autorisation des exécutifs locaux de souscrire les marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-04-45 en date du 30 Mars 2017 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres propre à la Communauté de Communes Terres Touloises,

Considérant le rapport d'analyse des offres permettant de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au sens des articles L2152-7 à 8, R2152-6 à 8 et R2152-11 à 12 du Code de la Commande Publique 2019 précités, en fonction du classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir : Prix des prestations (60%) et Valeur Technique (40%),

Considérant la décision de la Commissions d'Appel d'Offres, statuant le 29 Novembre 2019 sur l'attribution du présent marché (article L1414-2 du CGCT), et retenant le prestataire suivant : Société SAUR.

N° de marché	Objet	Conditions et délais d'exécution	Titulaire	Estimatif en € H.T. pour information
2019_PN_01	MARCHÉ DE SERVICES RELATIF À LA CONDUITE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS D'EAU POTABLE DE LA CC2T	à compter du 01/01/2020 avec date d'échéance fixée au 31/12/2024 (soit durée prévisionnelle de 5 ans)	Société SAUR	7 432 183,00 Montant total sur durée du marché selon D.Q.E. (Tranche Ferme - 5 ans + Tranche Optionnelle n° 01 – 3 ans + Tranche Optionnelle n° 02 – 5 ans)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président, représentant de l'Entité Adjudicatrice, à signer et notifier le marché de services relatif à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installations d'eau potable de la CC2T avec l'entreprise SAUR conformément au descriptif rédigé cidessus, à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché et à signer, à cet effet, tous documents et pièces nécessaires s'y rapportant, étant précisé que les dépenses afférentes seront imputées sur les crédits ouverts ou à ouvrir au budget annexe de l'eau potable.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président, Fabrice CHARTREUX